

**23030 - Autres actions spécifiques
dépendance personnes âgées**

**Proposition d'attribution de subventions
aux associations œuvrant dans le domaine
géronologique et d'approbation de projets de
convention à conclure entre le Département
du Bas-Rhin et les structures concernées**

Rapport n° CP/2018/299

Service gestionnaire :
F - Mission autonomie

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations et structures œuvrant dans le domaine gérontologique, ainsi que d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ABRAPA, et d'autoriser son président à la signer.

Il est proposé de décider d'attribuer les subventions suivantes :

1) ACCUEIL DE JOUR MARYSE BASTIE - ABRAPA

Pour répondre aux problèmes d'isolement des personnes âgées, le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg et l'ABRAPA ont décidé de créer l'accueil de jour Maryse Bastie en 1997.

Cet accueil de jour propose un ensemble d'activités à destination des personnes âgées de Strasbourg et des environs pour favoriser les rencontres et rompre l'isolement social.

Contrairement aux accueils de jour dédiés aux personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, Maryse Bastie est destiné à un public isolé socialement, ou rencontrant des problèmes physiques ou psychiques (cf. projet de convention annexé au présent rapport).

Le projet de cette structure est de favoriser la confiance en soi et la communication avec les autres et de permettre également de maintenir les capacités d'autonomie des personnes accueillies. Sa capacité d'accueil est de 20 personnes. Le centre fonctionne les jours ouvrés.

Les prestations et activités proposées sont conçues pour répondre aux objectifs suivants :

- permettre un accueil à la journée, une ou plusieurs fois par semaine ;
- chercher à maintenir les activités physiques, mentales ainsi que la vie sociale des personnes âgées.

L'ABRAPA a sollicité l'aide du Département du Bas-Rhin pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 93 226 € à l'ABRAPA pour participer au financement de l'accueil de jour Maryse Bastie.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport.

2) ASSOCIATION PIERRE CLEMENT

L'association Pierre Clément œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage, par le soutien et le développement des soins palliatifs ainsi que par une aide psychologique.

L'association Pierre Clément a sollicité le Département du Bas-Rhin pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2018, afin de poursuivre son engagement auprès des personnes malades et de leur famille. Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association Pierre Clément.

Afin de soutenir ces différentes structures, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'engager un montant total de 96 226 €, sur les lignes de crédit 31919 pour les associations :

- ABRAPA (93 226€) ;
- Pierre Clément (3 000€).

Par ailleurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ABRAPA.

La commission Autonomie et Silver développement a émis un avis favorable à ces propositions le 17 septembre 2018.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
31919	65-6574-538	96 226,00 €	96 226,00 €	96 226,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'attribuer des subventions pour l'année 2018 à l'ABRAPA (93 226€), et à l'association Pierre Clément (3 000€) représentant un montant total de 96 226 € ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure avec l'ABRAPA ;*
- *d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY